

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
27 novembre 2013
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 26 novembre 2013, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de l'Australie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

L'Australie ayant assuré la présidence du Conseil de sécurité durant le mois de septembre 2013, un récapitulatif des travaux que ce dernier a menés a été établi sous ma direction à l'issue de consultations avec les autres membres du Conseil (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Gary Quinlan



**Annexe à la lettre datée du 26 novembre 2013 adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent de l'Australie auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité
sous la présidence de l'Australie (septembre 2013)**

Sous la présidence de l'Australie, le Conseil de sécurité a tenu 22 séances (11 privées et 11 publiques) en septembre 2013. Le Conseil a également adopté trois résolutions et fait six déclarations à la presse.

Afrique

République démocratique du Congo

Le 12 septembre, le Conseil a tenu des consultations à huis clos sur la situation dans l'est de la République démocratique du Congo. Le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), Martin Kobler, et l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, Mary Robinson, ont rendu compte au Conseil (par visioconférence) de la situation précaire qui régnait sur le terrain en matière de sécurité. Ils ont fait savoir que malgré la cessation des combats entre le M23 et les forces armées de la République démocratique du Congo, de fortes tensions subsistaient.

Le Représentant spécial et l'Envoyée spéciale ont fait le point de leur action diplomatique récente, notamment la visite conjointe qu'ils avaient effectuée du 3 au 7 septembre dans la région des Grands Lacs, aux côtés des envoyés spéciaux de l'Union africaine, de l'Union européenne et des États-Unis d'Amérique. Ils ont indiqué au Conseil que le succès de l'opération militaire qui avait entraîné le repli des soldats du M23 de leurs positions dans les collines de Kibati dominant Goma avait d'importantes conséquences. Cela a contribué à replacer au premier plan le processus politique, grâce également à l'effort diplomatique concerté de la communauté internationale. Les deux intervenants ont souligné qu'il importait de ne pas reproduire les erreurs du passé dans la quête d'une paix et d'une stabilité durables en République démocratique du Congo. Ils ont déclaré que les auteurs de crimes graves ne devraient donc pas être graciés ou réintégrés dans les forces de sécurité de la République démocratique du Congo.

Le Représentant spécial a indiqué au Conseil que la MONUSCO avait réorienté sa présence militaire dans l'est du pays et commençait à également réorganiser son personnel civil dans cette région. Il a souligné l'importance du renforcement du Mécanisme conjoint de vérification élargi et s'est félicité de la décision, prise le 5 septembre lors du Sommet extraordinaire de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, de permettre à la MONUSCO d'être représentée en permanence au sein du Mécanisme conjoint. L'Envoyée spéciale a indiqué au Conseil que le Comité technique d'appui de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération se réunissait à Nairobi les 12 et 13 septembre en vue d'établir sous leur forme définitive des critères régionaux permettant de suivre les

progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements pris. Ces critères ont ensuite été adoptés à la réunion « 11+4 » du mécanisme de suivi régional qui s'est tenue à New York le 23 septembre et à laquelle ont assisté des membres du Conseil.

Les membres du Conseil se sont de nouveau déclarés préoccupés par la précarité de la situation sur le plan de la sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo. Ils ont apporté leur soutien sans réserve aux mesures préventives prises par la MONUSCO en vue de protéger la population civile lors du bombardement récent de Goma effectué par le M23. Les membres du Conseil se sont félicités de l'action diplomatique menée par le Représentant spécial et l'Envoyée spéciale, ainsi que des efforts régionaux, y compris la tenue le 5 septembre du Sommet extraordinaire de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, en vue d'atténuer les tensions récentes. De nombreux membres du Conseil se sont joints à l'appel lancé par l'Envoyée spéciale en vue d'éviter de répéter les erreurs du passé concernant l'immunité et la réintégration dans les forces armées de combattants ayant commis des crimes graves. Le Conseil a souligné ces différents points dans une déclaration à la presse publiée à l'issue de la réunion.

Guinée-Bissau

Le 5 septembre, le Conseil a, lors de consultations à huis clos, été informé par le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS), José Ramos Horta, des progrès accomplis dans la perspective du rétablissement de l'ordre constitutionnel. Le Représentant spécial a déclaré au Conseil que les autorités de transition avaient pris d'importantes mesures dans ce sens, notamment en adoptant un pacte de transition et un accord politique, ainsi qu'une feuille de route de la transition en mai 2013, en nommant une nouvelle équipe de direction à la tête de la Commission électorale nationale et en fixant au 24 novembre 2013 la date des élections présidentielle et législatives. Il a indiqué que les préparatifs du processus électoral n'avaient pas avancé suffisamment rapidement pour permettre la tenue adéquate d'élections le 24 novembre et que le Gouvernement de transition n'avait toujours pas décidé des modalités d'inscription des électeurs mais envisageait un système amélioré d'inscription manuelle doté de fonctions de sécurité renforcées. Selon les estimations du Programme des Nations Unies pour le développement, ce choix reporterait au 18 mai 2014 la date des élections et coûterait environ 19 millions de dollars des États-Unis.

Le Représentant spécial a dit au Conseil que la culture d'impunité et le non-respect du principe de responsabilité demeuraient très préoccupants en Guinée-Bissau et que les élections devraient être suivies de mesures durables de lutte contre les causes premières de l'instabilité politique et du mécontentement. Il a noté l'intention du Président par intérim, Manuel Serifo Nhamadjo, d'établir deux commissions d'enquête internationales : l'une traiterait des crimes commis par le passé pour des raisons politiques et l'autre du problème du trafic de drogue. Le Représentant spécial a ajouté que si le Bureau n'avait reçu aucune information qui permette de confirmer une hausse ou une diminution du trafic de drogue en Guinée-Bissau, la communauté internationale devait continuer à appuyer de son mieux les efforts déployés par les autorités nationales en vue d'éliminer ce fléau.

Les membres du Conseil se sont généralement félicités des progrès récents réalisés dans la perspective du rétablissement intégral de l'ordre constitutionnel en

Guinée-Bissau. Ils ont regretté que les élections ne puissent vraisemblablement pas avoir lieu comme prévu le 24 novembre 2013 et ont demandé qu'elles soient tenues dans les plus brefs délais. Ils se sont également déclarés préoccupés par le maintien de la culture d'impunité et du non-respect du principe de responsabilité et ont demandé que davantage de mesures soient prises en vue de faire avancer les réformes du secteur de la sécurité et de la justice. Ils ont noté que le trafic de drogue demeurerait très préoccupant en Guinée-Bissau et se sont réjouis d'apprendre que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime reprendrait prochainement ses opérations en Guinée-Bissau, qu'il avait interrompues en mai 2013 faute de moyens financiers suffisants. Le 11 septembre, le Conseil a fait une déclaration à la presse dans laquelle il a abordé ces différents points.

Mission des Nations Unies au Libéria

Le Conseil a tenu le 10 septembre une séance d'information et des consultations sur la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL). Il a entendu la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la MINUL, Karin Landgren, et le Président de la Commission de consolidation de la paix, siégeant en formation, Libéria, Staffan Tillander. Le Ministre de la défense nationale du Libéria, Brownie J. Samukai, est également intervenu.

La Représentante spéciale a déclaré que le Libéria méritait d'être félicité pour les progrès qu'il avait accomplis au cours des 10 années écoulées depuis la signature de l'Accord général de paix. Elle s'est félicitée des travaux de la Commission de révision de la Constitution et de l'établissement de la feuille de route pour l'apaisement et la réconciliation nationale. Elle a signalé qu'il restait à remédier, par des réformes et une action en faveur du développement à long terme, à de nombreux facteurs de risque de conflit. Elle s'est déclarée préoccupée par la mauvaise gestion des ressources naturelles, qui constituait à ses yeux une source potentielle de conflits. Elle a rendu compte de l'action que menaient les Gouvernements libérien et ivoirien, avec l'appui de la MINUL et de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, en vue de réduire l'insécurité dans les zones frontalières. Elle a noté que la première phase du retrait militaire de la MINUL avait été menée à bien mais a souligné que les forces de sécurité libériennes n'avaient pas été en mesure de renforcer leur présence et leur efficacité opérationnelle de manière à assumer une plus grande part de responsabilités en matière de sécurité. Elle a constaté que le Libéria devait continuer à bénéficier de l'appui de la communauté internationale pour relever les défis qui se présentaient à l'horizon.

Le Président de la Commission de consolidation de la paix siégeant en formation Libéria a déclaré que la réconciliation nationale n'avait que légèrement progressé au Libéria. La feuille de route pour l'apaisement et la réconciliation a été établie mais sa mise en œuvre retardée et le Gouvernement libérien n'a pas encore mis à disposition les fonds nécessaires. En ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité et l'état de droit, le manque de moyens de la police libérienne et les retards dans la réforme et le renforcement du système judiciaire ont fait obstacle à l'amélioration de la situation. La nomination d'un nouveau Président de la Cour suprême constitue un moyen de progresser plus rapidement. S'agissant de la violence sexuelle et sexiste, le Président de la Commission a noté que la société civile libérienne participait de manière constructive à la recherche de solutions mais que le Gouvernement devait intensifier ses efforts afin de faire en sorte que les auteurs de tels crimes soient poursuivis. Il a également pris note des préoccupations

suscitées par la corruption dans le secteur des ressources naturelles et a proposé que la communauté internationale accroisse le soutien qu'elle apporte au Libéria dans ce domaine.

Le Ministre libérien de la défense a noté que si la Police nationale libérienne était désormais chargée de la sécurité dans les secteurs dont la MINUL avait transféré la responsabilité au Gouvernement, les difficultés sur les plans logistique et budgétaire ainsi qu'en matière de personnel continuaient de poser d'importants problèmes pour la suite du déploiement de la Police nationale libérienne. En ce qui concerne le maintien de la présence de la MINUL au Libéria, le Ministre de la défense a noté que le plan de transition de la Mission avait été précisément calibré compte tenu des moyens du Libéria et des problèmes qu'il restait à régler et il a signalé que toute tentative d'accélération du processus de transition risquait de déstabiliser la situation ou de nuire aux progrès accomplis.

Lors de consultations à huis clos, bon nombre de membres du Conseil se sont félicités des efforts déployés pour renforcer la stabilité et la démocratie au Libéria durant les 10 années écoulées depuis la signature de l'Accord général de paix. Certains membres ont déclaré que le Gouvernement libérien devait intensifier ses efforts en vue de gérer ses ressources naturelles, de combattre la corruption et de renforcer la capacité de la Police nationale libérienne à assumer une plus grande part de responsabilité en matière de sécurité à mesure que la MINUL se retire. Les membres du Conseil se sont également déclarés vivement préoccupés par la violence sexuelle et sexiste et ont jugé impératif de tenir les auteurs de tels crimes responsables de leurs actes. Bon nombre de membres du Conseil se sont félicités de l'amélioration des conditions de sécurité le long de la frontière avec la Côte d'Ivoire.

Le 18 septembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution [2116 \(2013\)](#), par laquelle il a prorogé le mandat de la MINUL jusqu'au 30 septembre 2014 et autorisé le Secrétaire général à réduire de 1 129 hommes la composante militaire de la Mission.

Libye

Le 16 septembre, le Conseil a tenu une séance d'information et des consultations sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL). Le Conseil a entendu le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MANUL, Tarek Mitri, ainsi que le Représentant permanent du Rwanda, Eugène-Richard Gasana, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1970 \(2011\)](#) concernant la Libye. Le Représentant permanent de la Libye, Ibrahim Dabbashi, a également fait une déclaration.

Le Représentant spécial a dit que les problèmes de sécurité en Libye demeuraient très préoccupants et a fait état à ce sujet d'affrontements armés récents entre des brigades révolutionnaires rivales, de l'assassinat de personnalités politiques et de hauts membres des services de sécurité, ainsi que de journalistes, d'attentats perpétrés contre les milieux diplomatiques et de menaces à l'encontre de l'ONU. Il a accueilli avec satisfaction l'adoption par le Congrès général national d'une loi relative à l'élection de l'Assemblée constituante et l'ouverture d'un dialogue national.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1970 \(2011\)](#) a déclaré que, en ce qui concerne l'embargo sur les armes, le Groupe d'experts avait conclu que les autorités libyennes avaient pris des mesures concrètes dans des domaines relatifs à l'assistance en matière de sécurité, qui avaient déjà donné lieu à l'établissement de premiers certificats d'utilisateur final. Il a noté que lors de ses débats consacrés au rapport du Groupe d'experts, le Comité s'était principalement penché sur les violations présumées de l'embargo et les effets déstabilisateurs de la prolifération d'armes en dehors de la Libye, en particulier dans la République arabe syrienne, au Sahel et dans d'autres régions, ainsi que les difficultés rencontrées par les États Membres en ce qui concerne la mise en œuvre du gel des avoirs et la possibilité de rapatrier les fonds gelés.

Le Représentant permanent de la Libye a déclaré que la Libye était encore en phase de transition. Malgré d'importants problèmes de sécurité, le pays a entrepris de constituer une armée nationale et de rétablir des services de police.

Lors de consultations à huis clos, les membres du Conseil se sont dits préoccupés par la détérioration de la situation sur le plan de la sécurité. Certains se sont inquiétés des répercussions de ces perturbations sur les exportations de pétrole. Nombre d'entre eux ont accueilli avec satisfaction l'adoption de la loi portant sur l'élection de l'Assemblée constituante et l'ouverture du dialogue national. Certains membres se sont déclarés préoccupés par la situation des détenus, notant que les conditions de vie de ceux qui échappaient au contrôle des autorités ne s'étaient guère améliorées. S'agissant des sanctions, certains ont souligné que le Comité devait continuer à privilégier l'application de l'embargo sur les armes, qui constituait un moyen essentiel de favoriser la stabilité et de réduire la violence en Libye. Quelques-uns se sont également émus du nombre croissant d'informations faisant état de transferts d'armes dans la région.

Sierra Leone

Le 18 septembre, le Conseil a entendu des exposés du Représentant exécutif du Secrétaire général et Chef du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL), Jens Anders Toyberg-Frandzen, du Représentant permanent du Canada, Guillermo Rishchynski, en sa qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix, siégeant en formation Sierra Leone, et du Ministre des affaires étrangères de la Sierra Leone, Samura Kamara, sur la situation en Sierra Leone.

Le Représentant exécutif a présenté le dernier rapport en date du Secrétaire général sur le BINUCSIL et a dressé un bilan de la consolidation de la paix dans ce pays, y compris la mise en œuvre du processus de révision de la Constitution et de la stratégie de développement national de la Sierra Leone, le Programme pour la prospérité (2013-2018). Il a confirmé que le plan de transition se réalisait selon le calendrier prévu pour permettre le retrait intégral du Bureau le 31 mars 2014 au plus tard, conformément à la résolution [2097 \(2013\)](#), les fonctions résiduelles devant être transférées à l'équipe de pays des Nations Unies.

Le Président de la Commission de consolidation de la paix siégeant en formation Sierra Leone a souligné que le retrait du Bureau devrait être considéré comme une modification de l'appui de la communauté internationale et non comme son aboutissement. Il a indiqué que la Commission de consolidation de la paix revoyait les modalités de sa coopération avec la Sierra Leone en vue de réduire ses

activités, en application de la résolution 2097 (2013), qu'une transition de stratégie était en cours d'élaboration et que le Conseil serait consulté au début de l'année 2014.

Le Ministre des affaires étrangères a fait état des progrès accomplis en matière de croissance économique et de réduction de la pauvreté en Sierra Leone, ainsi que de l'action menée par le Gouvernement pour remédier aux principaux problèmes, notamment le chômage des jeunes. Il a prié instamment la communauté internationale de continuer à apporter un appui durable au développement de la Sierra Leone par l'intermédiaire d'une équipe de pays des Nations Unies suffisamment étoffée.

Lors de consultations à huis clos, les membres du Conseil se sont généralement félicités de l'évolution positive de la situation en Sierra Leone, qui constitue une bonne nouvelle dans le programme de travail du Conseil, et ont approuvé à l'unanimité les travaux accomplis par le Représentant exécutif dans la perspective du retrait du Bureau. De nombreux membres du Conseil ont salué les travaux de la Commission de consolidation de la paix siégeant en formation Sierra Leone et mis en relief la complémentarité de la propre transition de la formation avec celle du Bureau. Le Président de la formation a souligné qu'il importait que la communauté internationale continue de s'intéresser à la Sierra Leone afin de relever le défi que constituait la réduction de la pauvreté et de faire bénéficier la population des retombées de la paix.

Somalie

Le 12 septembre, le Conseil a été informé de la situation en Somalie. Le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie, Nicholas Kay, a présenté un exposé au Conseil, de même que le Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour la Somalie, Mahamat Saleh Annadif. Le Représentant spécial du Secrétaire général a noté les importants progrès accomplis vers l'édification d'un État en Somalie, tout en avertissant que ces avancées pouvaient encore être remises en cause. En effet, si la Somalie plongeait à nouveau dans le chaos et les Chabab reprenaient le contrôle, cela aurait de graves conséquences dans la région et les alentours. Il fallait, par conséquent, renforcer l'appui, notamment aux Forces somaliennes de sécurité et à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Les deux représentants spéciaux ont indiqué que l'AMISOM ferait prochainement l'objet d'un examen conjoint de l'ONU et de l'Union africaine. Le Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine a exhorté le Conseil à approuver une augmentation des effectifs de l'AMISOM ainsi que la fourniture d'un appui logistique à la formation des Forces somaliennes de sécurité.

Lors de consultations, les membres du Conseil ont salué le déploiement de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie et ont remercié l'AMISOM et le personnel éthiopien du travail qu'ils ont accompli en collaboration avec les Forces somaliennes de sécurité. Ils ont souligné que l'AMISOM et les Forces somaliennes de sécurité devaient continuer de lutter contre les Chabab et se sont dits prêts à examiner les propositions soumises à cet égard, dans le cadre de l'examen conjoint de l'AMISOM. Ils ont en outre condamné les récentes attaques menées par les Chabab en Somalie. Des membres du Conseil se sont inquiétés des informations faisant état de violations des droits de l'homme, notamment de violences sexuelles

et sexistes et d'exactions et d'abus commis contre des enfants. Ils se sont associés à l'appel lancé au Gouvernement somalien par le Secrétaire général pour qu'il continue d'être engagé à lutter contre ces violations et ces abus. Ils ont salué l'accord récemment conclu entre le Gouvernement fédéral et l'administration provisoire de Djouba, soulignant qu'il importait que toutes les parties l'appliquent et respectent l'interdiction d'exporter du charbon de bois. Certains membres du Conseil ont également accueilli avec satisfaction l'initiative prise par le Gouvernement fédéral de conclure un pacte avec le peuple somalien, fondé sur les principes du « New Deal », lequel a finalement été adopté à la conférence sur la Somalie, qui s'est tenue le 16 septembre à Bruxelles. Le 13 septembre, le Conseil a fait une déclaration à la presse à ce sujet.

Déclaration à la presse concernant l'attentat de Nairobi

Le 21 septembre, le Conseil a fait une déclaration à la presse, condamnant l'attentat terroriste commis à Nairobi et présentant ses condoléances aux victimes et à leur famille, ainsi qu'au peuple et au Gouvernement kényans. À travers cette déclaration, les membres du Conseil ont réaffirmé leur détermination à lutter contre toutes les formes de terrorisme, conformément aux responsabilités qui leur incombent au titre de la Charte des Nations Unies.

Soudan et Soudan du Sud

Lors de consultations consacrées à l'examen du rapport du Secrétaire général sur le Soudan, tenues le 5 septembre, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous, a rapporté que les relations entre le Soudan et le Soudan du Sud avaient continué de s'améliorer, comme en témoignaient les pourparlers présidentiels tenus les 3 et 4 septembre à Khartoum et la décision du Gouvernement soudanais de ne pas bloquer les livraisons de pétrole en provenance du Soudan du Sud. Il a ajouté qu'en dépit de ces avancées, la détermination de la ligne médiane de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée avait peu progressé, de même que les investigations menées par l'Équipe spéciale d'enquête sur les allégations de soutien apporté par chacun des deux pays aux rebelles dans l'autre État.

Il a indiqué qu'aucun progrès n'avait été enregistré concernant Abyei lors des pourparlers présidentiels bilatéraux tenus le 3 septembre. Le communiqué conjoint établi à l'issue de la réunion indiquait seulement que les parties affirmaient qu'il importait qu'elles poursuivent leurs discussions sur la question et soulignait la nécessité de parvenir rapidement à un accord sur la création d'institutions civiles provisoires à Abyei, afin que les deux Présidents puissent s'entendre sur un règlement final. Il a rapporté que la tension avait monté à Abyei à l'approche du mois d'octobre (date proposée par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine pour le Soudan pour organiser un référendum sur le statut final de la zone). Il a souligné qu'en l'absence d'un accord sur le référendum, toute action unilatérale serait dangereuse et pourrait entraîner une nouvelle vague d'hostilités. Les combats se sont poursuivis sans relâche dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu, provoquant de nouveaux déplacements de civils, notamment vers l'Éthiopie. Certains membres du Conseil ont salué l'adoption, le 23 août, d'une déclaration de la Présidente sur le Soudan et le Soudan du Sud ([S/PRST/2013/14](#)), notant que l'unanimité du Conseil pouvait avoir un effet positif sur les deux parties. D'aucuns se sont félicités des améliorations récentes dans les relations bilatérales

entre le Soudan et le Soudan du Sud, notamment les discussions du 3 septembre entre le Président du Soudan, Omar Hassan Al-Bashir, et le Président du Soudan du Sud, Salva Kiir, à Khartoum, et la décision prise par le Gouvernement soudanais de ne pas bloquer les livraisons de pétrole. Les membres du Conseil se sont inquiétés de l'extrême instabilité de la situation à Abyei. Certains ont relevé, en particulier, l'absence persistante d'accord sur la marche à suivre pour organiser le référendum et mettre en place les institutions administratives temporaires, tandis que d'autres se sont déclarés préoccupés par le fait que la communauté Ngok Dinka rejetait la création d'institutions provisoires à Abyei. Le Conseil a souligné qu'il fallait exhorter les deux parties à renoncer à toute action unilatérale à ce sujet, car cela pourrait encore exacerber les tensions. Quant aux États du Kordofan méridional et du Nil Bleu, plusieurs membres du Conseil ont à nouveau déploré que les services humanitaires ne puissent toujours pas accéder aux populations en détresse.

Lors de consultations privées tenues le 18 septembre, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud, Haile Menkerios, a déclaré que les relations entre les deux pays s'étaient améliorées au cours des dernières semaines. Le Sommet entre les deux Présidents, qui avait eu lieu le 3 septembre, représentait une étape positive, de même que la décision prise par le Gouvernement soudanais de permettre la poursuite des livraisons de pétrole (en plus grande quantité). L'Envoyé spécial a indiqué que l'équipe technique du Programme frontière de l'Union africaine chargée de déterminer la ligne médiane de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée avait soumis son rapport à l'Union africaine, et que l'Équipe spéciale chargée d'enquêter sur les allégations de soutien apporté par chacun des deux pays aux rebelles de l'autre État était en train de parachever le sien. Il a signalé que la création d'institutions dans la région d'Abyei n'avait guère progressé. Quant au référendum, l'absence de progrès et de toute forme de communication avec différents groupes de population avait suscité de profondes frustrations au sein de la population. Le Président du Soudan du Sud aurait déclaré qu'en l'absence d'avis annulant la tenue du référendum proposé, il continuerait de s'y préparer, mais qu'il ne l'organiserait pas de façon unilatérale.

L'Envoyé spécial a rapporté que les combats se poursuivaient dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu, 800 000 personnes étant touchées. Le Gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord avaient accepté le principe de mener une campagne de vaccination contre la poliomyélite, mais n'avaient pas encore réglé certains problèmes logistiques. L'Envoyé spécial a indiqué que le Président du Soudan avait accepté de lancer un dialogue national en vue de l'élaboration d'une nouvelle constitution, auquel participeraient les groupes d'opposition armés et non armés et la société civile. Le Président l'annoncerait bientôt et demanderait à la communauté internationale de prêter son concours à cette fin. Au sujet de l'allègement de la dette, l'Envoyé spécial a rapporté que les Présidents du Soudan et du Soudan du Sud étaient convenus de signer une lettre commune demandant un allègement de la dette du Soudan et de la présenter en octobre à la Banque mondiale.

La situation à Abyei demeurait la principale source de préoccupation pour les membres du Conseil. Nombre d'entre eux ont fait valoir qu'il était indispensable d'établir des institutions dans cette région, notamment une force de police. Ils ont réaffirmé qu'il importait d'éviter toute action unilatérale quant à la tenue d'un référendum. Certains ont suggéré que le Conseil examine la situation d'Abyei lors de sa rencontre avec l'Union africaine, prévue en octobre à Addis-Abeba. Quelques-

uns ont estimé que le Forum consultatif sur le Soudan et le Soudan du Sud, qui devait se tenir le 27 septembre, en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies, constituait une tribune utile pour débattre des problèmes restants entre les deux pays.

Asie

Afghanistan

Le 19 septembre, le Conseil a tenu son débat public trimestriel sur l'Afghanistan. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan, Ján Kubiš, a présenté au Conseil un exposé s'inspirant du rapport du Secrétaire général.

Il a souligné les progrès accomplis en ce qui concerne la transition de l'Afghanistan dans les domaines de la politique, la sécurité et l'économie. D'importantes difficultés subsistaient mais les efforts se poursuivaient. Les Taliban continuaient de s'en prendre essentiellement aux Afghans, mais n'étaient pas parvenus à remporter une réelle victoire militaire. Les Forces nationales de sécurité afghanes exerçaient la responsabilité de la sécurité dans tout le pays. Leurs capacités n'étant pas encore suffisantes, elles avaient besoin de recevoir une aide soutenue de la part de la communauté internationale. Le Représentant spécial a fait observer qu'il importait de maintenir cette aide dans les années à venir. L'augmentation du nombre de pertes civiles, la majorité du fait des Taliban, suscitait de vives préoccupations. Il a souligné que les stupéfiants demeuraient un problème majeur et s'est déclaré préoccupé par les informations faisant état d'une augmentation de la culture du pavot.

Le Représentant spécial a indiqué que les préparatifs des élections de 2014 en Afghanistan avaient bien avancé, deux lois importantes avaient notamment été adoptées, les membres des deux organes indépendants de contrôle des élections avaient été nommés et les registres des électeurs au niveau des districts avaient été mis à jour. Il s'est félicité de l'appui apporté dans la région à la transition afghane, notamment les signes positifs envoyés par les pays voisins, y compris le processus de coopération au cœur de l'Asie et l'Organisation de Shanghai pour la coopération.

Le Représentant permanent de l'Afghanistan, Zahir Tanin, a déclaré que les progrès accomplis dans la préparation de la troisième élection présidentielle démontraient la maturité démocratique de l'Afghanistan et s'est déclaré convaincu que les élections se dérouleraient de manière harmonieuse. Le Gouvernement afghan demeurait attaché au principe d'un processus de paix et de réconciliation dirigé par les Afghans et accueillait favorablement tout appui venant de la région. Il a fait observer que les premières tentatives de négociations de paix avaient été minées par la volonté des Taliban de faire revenir l'Afghanistan en arrière, tout en soulignant que les dirigeants afghans n'avaient pas perdu leur foi en une solution politique.

Les membres du Conseil et les autres États participant au débat ont souligné combien il importait que les élections de 2014 soient crédibles, transparentes et sans exclusive. Plusieurs délégations ont insisté sur la nécessité de préparer des dispositifs de sécurité efficaces à l'appui des élections. Les membres ont également pris note de la transition engagée dans le domaine de la sécurité et ont condamné les récentes attaques terroristes. Ils ont exprimé leur inquiétude face aux pertes civiles,

la majorité du fait des Taliban, et dénoncé le fait que les femmes occupant des postes de responsabilité, exerçant des fonctions de police ou chargées de superviser les élections continuaient d'être systématiquement visées.

Les membres du Conseil ont souligné qu'il importait de faire avancer l'application du Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo, s'agissant notamment des questions ayant trait aux droits de l'homme, et en particulier des droits des femmes et des filles. Certains ont souligné qu'il importait de renforcer les capacités des Forces nationales de sécurité afghanes pour faire en sorte que la transition dans le domaine de la sécurité soit couronnée de succès. Les membres ont relevé les problèmes causés par la culture et le trafic de drogues, et le financement de l'extrémisme et du terrorisme qui y est associé. Certaines délégations ont également demandé des précisions sur la nature de la mission internationale de formation, conseil et assistance pour l'après-2014.

Déclaration à la presse concernant l'attentat d'Hérat

Le 13 septembre, le Conseil a fait une déclaration à la presse condamnant l'attentat commis contre le consulat des États-Unis à Hérat (Afghanistan) et revendiqué par les Taliban.

Moyen-Orient

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, Robert Serry, a présenté au Conseil son exposé mensuel sur le Moyen-Orient, le 17 septembre. Il a indiqué que la reprise de négociations directes dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient, le 29 juillet, avait été accueillie très favorablement. Le Secrétaire général avait été encouragé par le sérieux avec lequel le Président de l'État de Palestine, Mahmoud Abbas, et le Premier Ministre israélien, Benjamin Netanyahu, avaient abordé les pourparlers, qu'ils considéraient comme la seule voie permettant encore la réalisation de la solution des deux États.

Le Coordonnateur spécial a fait observer que les deux camps avaient participé à plusieurs séries de pourparlers et les a invités à accélérer et à approfondir les débats. Il importait au plus haut point que la stabilité règne en Cisjordanie pendant la durée des pourparlers. Le Coordonnateur spécial a déploré les pertes en vies humaines du fait des incursions dans les camps de réfugiés à Jenin et à Qalandiya, les 20 et 26 août, notamment le décès d'un employé de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Il a exprimé ses préoccupations concernant les activités de colonisation en Cisjordanie et déclaré que l'ONU suivait avec une inquiétude croissante les tensions dans la vieille ville de Jérusalem.

Le Coordonnateur spécial a dit qu'un calme général avait continué de régner dans la zone de Gaza, malgré les tentatives de tirs de roquettes depuis Gaza en direction d'Israël. Il a indiqué qu'il avait rencontré les hauts dirigeants égyptiens au Caire au début de septembre, et condamné les attaques perpétrées à Rafah les 11 et 16 septembre, à l'occasion desquelles des agents de sécurité égyptiens avaient été tués. Il a dit que l'ONU surveillait de très près la situation humanitaire à Gaza, et appelé à un assouplissement des restrictions et à l'amélioration de l'accès à Gaza.

par des points de passage officiels, en tenant compte des questions de sécurité légitimes et des accords existants. Il a souligné que le Secrétaire général avait condamné les récents attentats à la bombe au Liban, notamment celui commis le 23 août à Tripoli.

Lors des consultations qui ont suivi l'exposé du Coordonnateur spécial, de nombreux membres du Conseil ont félicité les parties au processus de paix au Moyen-Orient d'avoir pris l'initiative de reprendre les négociations. Beaucoup ont également constaté qu'il était nécessaire d'améliorer la situation sur le terrain, s'agissant notamment des activités de colonisation en Cisjordanie et des restrictions pesant sur Gaza, tout en tenant compte des intérêts de sécurité légitimes des parties concernées. Un bon nombre de membres du Conseil ont également souligné que la situation au Liban demeurerait précaire du fait de la guerre civile en Syrie et du grand nombre de Syriens qui s'étaient réfugiés sur son territoire.

Moyen-Orient (République arabe syrienne)

Le 16 septembre, lors de consultations privées, le Secrétaire général a informé le Conseil des conclusions de la Mission d'enquête des Nations Unies concernant les allégations d'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne, dirigée par Åke Sellström. À la demande d'un membre du Conseil, M. Sellström a participé aux consultations du Conseil après l'exposé du Secrétaire général. Un exemplaire du rapport de la Mission a été remis aux membres du Conseil pendant l'exposé et mis à la disposition des États non membres et du grand public.

Le Secrétaire général a informé le Conseil que la Mission avait conclu que des armes chimiques avaient été employées à relativement grande échelle, le matin du 21 août dans les banlieues de Damas. Il a déclaré au Conseil qu'il incombait à la communauté internationale de poursuivre en justice les auteurs de cette attaque, et de garantir que les armes chimiques ne soient jamais utilisées dans les conflits. Il a accueilli avec satisfaction le cadre de référence pour l'élimination des armes chimiques syriennes sur lequel les États-Unis et la Fédération de Russie se sont mis d'accord le 14 septembre à Genève et a invité le Conseil à prendre des mesures pour veiller à ce qu'il soit appliqué.

Les membres du Conseil ont condamné l'emploi des armes chimiques et remercié M. Sellström et son équipe pour le travail qu'ils avaient accompli dans des conditions difficiles. De nombreux membres du Conseil ont également préconisé l'adoption d'une résolution contraignante visant à garantir le respect de l'accord-cadre conclu par les États-Unis et la Fédération de Russie pour la destruction des armes chimiques en République arabe syrienne, qui viendrait renforcer une décision anticipée de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques sur les modalités d'application de l'accord-cadre. Tout en sachant que la Mission n'a pas été mandatée pour déterminer qui est responsable de l'attaque du 21 août, plusieurs membres du Conseil ont été d'avis que les éléments de preuve présentés dans le rapport indiquaient la culpabilité des autorités syriennes, tandis que d'autres ont fait valoir que le rapport devait être soigneusement examiné. Plusieurs membres ont réitéré leurs observations pendant les consultations sur le Moyen-Orient, tenues le 17 septembre.

Après d'intenses débats, le 26 septembre, les représentants des États-Unis et de la Fédération de Russie ont présenté au Conseil de sécurité un projet de résolution sur la destruction des armes chimiques en République arabe syrienne,

dans lequel le Conseil a considéré que l'emploi d'armes chimiques, où que ce soit, constituait une menace contre la paix et à la sécurité internationales, et condamné l'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne et, en particulier l'attaque du 21 août. Les deux délégations ont indiqué que le Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques adopterait bientôt une décision sur cette question. Dans son projet de résolution, le Conseil a décidé que la République arabe syrienne devrait se conformer à tous les éléments de la décision du Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques en date du 27 septembre. Il a également décidé d'autoriser une mission préparatoire des Nations Unies à fournir rapidement un appui aux activités de ladite organisation en République arabe syrienne et demandé au Secrétaire général, agissant en consultation avec le Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et, selon qu'il conviendra, avec le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé, de lui présenter, dans un délai de 10 jours à compter de l'adoption de la résolution, des recommandations sur le rôle de l'ONU dans l'élimination du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne. Dans ce projet, le Conseil a, pour la première fois, souscrit au Communiqué final du Groupe d'action, signé à Genève le 30 juin 2012, qui énonce les mesures à prendre pour garantir la cessation immédiate de toute violence, ainsi que des directives et des principes communs pour une transition dirigée par les Syriens. Les auteurs du projet de résolution ont demandé à tous les membres du Conseil d'envisager de s'en porter coauteurs afin que celui-ci puisse être présenté comme « texte de la Présidence ».

Tous les membres du Conseil ayant indiqué qu'ils se porteraient coauteurs de la résolution, celle-ci a été présentée comme texte de la présidence, puis adoptée par le Conseil à l'unanimité le 27 septembre en tant que résolution [2118 \(2013\)](#). Après l'adoption de la résolution, tous les membres ont fait des déclarations pour se féliciter de ce résultat et appeler à sa pleine application. La plupart d'entre eux étaient représentés au niveau ministériel à cette occasion.

Après l'adoption, l'Australie et le Luxembourg ont annoncé leur intention de distribuer un projet de déclaration de la présidence sur la situation humanitaire en République arabe syrienne. Le projet de texte a été distribué aux membres du Conseil le 28 septembre et a fait l'objet d'un débat informel le 30 septembre. De nombreux membres du Conseil ont accueilli favorablement le projet, reconnaissant qu'il était temps que le Conseil agisse pour appuyer les initiatives visant à améliorer l'accès des organismes humanitaires aux Syriens ayant besoin d'assistance. Certains ont proposé d'apporter des modifications et des ajouts au projet de déclaration de la présidence.

Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement

Dans son exposé au Conseil, réuni le 19 septembre 2013 à l'occasion de consultations privées, sur les activités de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a, outre les incidents de sécurité décrits dans le dernier rapport du Secrétaire général sur la Force, évoqué une nouvelle atteinte grave à la sécurité survenue le 12 septembre lorsque des éléments armés de l'opposition syrienne se sont emparés de trois positions des forces armées syriennes, opération durant laquelle des coups de feu ont été tirés en direction d'Israël. Suite à cet incident, le

commandant de la Force a servi d'intermédiaire entre les parties syrienne et israélienne et a constaté qu'Israël avait fait preuve de retenue à cette occasion.

Le Secrétaire général adjoint a rappelé aux membres du Conseil que toute présence militaire autre que celle de la Force dans la zone de séparation constituait une violation de l'Accord sur le désengagement de 1974 et pouvait exacerber les tensions entre Israël et la République arabe syrienne. Les activités récentes de l'opposition armée, y compris le recours à des engins explosifs artisanaux, faisaient courir des risques au personnel de la Force qui avait de ce fait été contraint de limiter ses mouvements. Il a rappelé aux membres du Conseil que c'est aux parties qu'incombe en premier lieu la responsabilité de garantir la sécurité et la sûreté du personnel de maintien de la paix de la Force et a prié ceux qui ont une influence sur les membres de l'opposition armée de les encourager à respecter eux aussi la sécurité et la sûreté du personnel de la Force.

Le Secrétaire général adjoint a constaté que la Force avait continué d'adopter des mesures pour assurer sa propre protection et améliorer la sécurité et la sûreté de son personnel et que ses effectifs totaux atteindraient bientôt leur maximum, soit 1 250 personnes, à la suite de l'envoi de personnel par les Fidji, le Népal et l'Irlande. Il a remercié ces trois pays ainsi que les autres fournisseurs de contingents qui faisaient toujours partie de la Force et du Groupe d'observateurs au Golan de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve. Il a informé le Conseil de ce que la Force procédait à l'importation de matériel supplémentaire de protection du personnel de maintien de la paix, opération qui avait pris du retard à cause des difficultés d'obtention des autorisations nécessaires auprès des autorités syriennes pour certains éléments de ce matériel.

Les membres du Conseil ont exprimé leur profonde gratitude au Département des opérations de maintien de la paix pour les efforts qu'il consent afin de renforcer les moyens dont dispose la Force, notamment en accroissant ses effectifs, et ont également remercié les pays qui fournissent des contingents depuis longtemps ou depuis peu pour ce qu'ils font afin d'appuyer la Force. Beaucoup d'entre eux ont exhorté les parties à faire preuve de retenue face aux atteintes à la sécurité et à respecter les termes de l'Accord sur le désengagement de 1974.

Yémen

Le 27 septembre, le Conseil a tenu une réunion d'information sur la situation au Moyen-Orient (Yémen) sous la présidence de la Ministre australienne des affaires étrangères, Julie Bishop, et en présence notamment de plusieurs ministres représentant leurs délégations. Le Conseiller spécial pour le Yémen, Jamal Benomar, et le Secrétaire général du Conseil de coopération du Golfe, Abdul Latif Bin Rashid Al-Zayani, ont informé le Conseil de l'évolution de la situation. Le Ministre des affaires étrangères du Yémen, Abu-Bakr Abdullah Al-Qirbi, a également fait une déclaration.

Le Conseiller spécial a déclaré que la Conférence de dialogue national au Yémen était le processus de délibération le plus honnête, transparent et ouvert de toute la région arabe et que le dialogue national avait beaucoup progressé et avait presque atteint son but, mais qu'il ne constituait qu'une étape de la transition car il n'avait jamais eu pour objectif de résoudre tous les problèmes du Yémen mais de fixer les grandes lignes à suivre pour rédiger la Constitution et organiser ensuite des élections générales. Il a signalé que l'application de l'Accord de transition fondé sur

l'initiative du Conseil de coopération du Golfe serait retardée parce que certaines tâches avaient pris plus de temps que prévu, et parce qu'il avait eu obstruction dans d'autres cas.

Le Secrétaire général du Conseil de coopération du Golfe a expliqué au Conseil de sécurité que son organisation avait soutenu le Yémen pendant sa transition et avait apprécié la façon dont Hadi Mansour avait assuré la présidence par intérim du pays à cette occasion. Il s'est également félicité que la communauté internationale continue de soutenir le Yémen pendant cette période charnière.

Le Ministre des affaires étrangères a déclaré que le Yémen était favorable au rôle important de soutien que jouait le Conseil de sécurité dans la transition du pays et que le dialogue national s'était déroulé dans la liberté, la transparence et l'ouverture. Il a rappelé que son pays restait déterminé à mettre en œuvre le plan de transition reposant sur l'initiative du Conseil de coopération du Golfe.

Les membres du Conseil ont constaté les progrès notables que le Yémen avait faits dans sa transition politique malgré des problèmes d'ordre humanitaire et économique et de sécurité considérables. Même si le dialogue national avait pris du retard, toutes les parties au Yémen devaient rester mobilisées en vue de ce dialogue afin de respecter le plus possible le calendrier fixé par le Conseil de coopération du Golfe pour la transition. Plusieurs membres ont souligné qu'il était primordial que le Conseil continue à appuyer la transition du Yémen, estimant qu'il devait être prêt à prendre des mesures contre les auteurs de trouble.

Les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par les récentes attaques terroristes, notamment par la menace que fait peser Al-Qaida sur la péninsule arabique. Plusieurs d'entre eux ont également évoqué les énormes problèmes humanitaires rencontrés par le Yémen, notant qu'à peine 44 % des appels humanitaires avaient reçu un financement.

Non-prolifération : Comité créé par la résolution 1737 (2006)

Le 5 septembre, à l'occasion d'une réunion publique d'information, le Conseil a entendu un exposé du Représentant permanent de l'Australie, Gary Quinlan, intervenant en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006), pour rendre compte des travaux réalisés par le Comité entre le 16 juillet et le 5 septembre 2013. Il a indiqué que ce dernier poursuivait l'examen du rapport final du Groupe d'experts et continuait de se demander s'il devait se servir des notices spéciales INTERPOL pour communiquer aux États Membres des informations sur la liste des personnes ou entités ciblées par les sanctions du Conseil, mais aussi quelle suite il devait donner à toutes les déclarations publiques de responsables iraniens et des bénéficiaires présumés de l'aide militaire iranienne concernant des violations possibles de la résolution 1747 (2007) que le Groupe d'experts avait réunies, ainsi qu'à la conclusion unanime du Groupe d'experts selon laquelle les tirs de missiles Shabab 1 et 3 par la République islamique d'Iran étaient contraires à la résolution 1929 (2010). Il a ajouté que le Représentant permanent de la République islamique d'Iran, Mohammad Khazaei, l'avait appelé le 1^{er} août sans pouvoir lui dire si son pays comptait répondre à la lettre que le Comité lui avait adressée le 12 avril concernant les missiles Shabab 1 et 3 ainsi qu'à la lettre du 21 mai évoquant le fait que le Groupe d'experts avait conclu que l'expédition d'une

cargaison d'armes, qui avait été interceptée, constituait probablement une violation de la résolution [1747 \(2007\)](#) par la République islamique d'Iran.

Les membres du Conseil ont réaffirmé leur soutien au dialogue tenu dans le cadre du groupe cinq plus un pour parvenir à une solution sur la question du nucléaire iranien. Certains ont ajouté que le nouveau Gouvernement iranien avait la possibilité de montrer qu'il était prêt à tenir compte des préoccupations de la communauté internationale, voyant dans la reprise des débats avec l'Agence internationale de l'énergie atomique le 27 septembre une occasion à ne pas manquer. D'autres se sont inquiétés des infractions répétées de la République islamique d'Iran aux résolutions du Conseil de sécurité et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qu'attestait très récemment un rapport du Directeur général de l'Agence en date du 28 août. Certains membres ont encouragé le Comité à faire davantage pour s'acquitter de son mandat, notamment à appliquer les recommandations figurant dans le rapport final du Groupe d'experts et à mieux faire face aux violations des sanctions, mais aussi à s'entendre sur un certain nombre de questions en suspens. Ils ont souligné qu'il importait que le Groupe d'experts fasse son travail en respectant strictement les termes de son mandat et en fondant ses travaux sur des preuves objectives et corroborées.

Questions thématiques et autres

Tour d'horizon prospectif du Département des affaires politiques

Lors d'une réunion consacrée à un « tour d'horizon prospectif » organisée par la présidence le 4 septembre, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Jeffrey Feltman, a rendu compte de sa visite au Moyen-Orient et dans des pays limitrophes en août. À cette occasion, il s'était rendu en Jordanie, en Israël et en Cisjordanie aux côtés du Secrétaire général et était ensuite retourné seul en Jordanie avant de se rendre en Iraq, en Égypte, en Arabie saoudite, au Qatar et en République islamique d'Iran.

L'objectif de sa visite en Arabie saoudite, au Qatar et en République islamique d'Iran était de s'entretenir avec leurs dirigeants des préparatifs d'une conférence visant à convenir d'une solution politique à la crise actuelle en République arabe syrienne. Il a déclaré que les Nations Unies avaient terminé tous les préparatifs nécessaires à la tenue de cette conférence, mais que les parties syriennes concernées et leurs sympathisants dans la région ne semblaient pas disposés à y participer. Il a évoqué les divergences d'opinions existant entre les trois pays au sujet de la responsabilité de l'attaque à l'arme chimique menée dans certains quartiers de Damas le 21 août. Plusieurs membres du Conseil estimaient que les autorités syriennes étaient responsables de l'attaque à laquelle beaucoup d'entre eux estimaient que le Conseil devait réagir avec fermeté. D'autres doutaient de la responsabilité des autorités syriennes dans cette attaque.

Le Secrétaire général adjoint a informé le Conseil qu'il s'était rendu en Égypte à la demande du Secrétaire général principalement dans l'objectif d'entendre divers interlocuteurs appartenant au Gouvernement égyptien et à des groupes religieux ou à la société civile. Sur la base de ces échanges, le Secrétaire général adjoint a souligné qu'il fallait établir une feuille de route politique pour assurer une véritable réconciliation entre un maximum de parties. Il a informé le Conseil qu'il faudrait du temps pour jeter les bases de la démocratie en Égypte. De nombreux membres du

Conseil ont salué la visite du Secrétaire général adjoint dans ce pays, mais d'autres ont dit qu'il importait que le processus de transition national soit mené par les Égyptiens eux-mêmes.

Le Secrétaire général adjoint s'est dit inquiet de la dégradation de la situation de la sécurité en Iraq et des divisions politiques tenaces. Il a rappelé que le Secrétaire général était extrêmement préoccupé par les actes de violence perpétrés au Camp Ashraf le 1^{er} septembre, qui avaient entraîné la mort d'au moins 52 personnes. Il a signalé qu'il n'appartenait pas à la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq d'établir la responsabilité de ces violences et que les autorités irakiennes mèneraient l'enquête. Il a par ailleurs félicité le Premier Ministre Netanyahu et le Président Abbas d'avoir eu le courage de reprendre les négociations directes sur le règlement du conflit israélo-palestinien grâce à une solution reposant sur deux États ainsi que le Secrétaire d'État américain John Kerry d'avoir fait des efforts soutenus au cours des derniers mois pour rapprocher les parties.

Armes de petit calibre

Le 26 septembre, la Ministre australienne des affaires étrangères, Julie Bishop, a présidé une réunion de haut niveau du Conseil sur la question des armes légères et de petit calibre, la première que le Conseil consacrait à cette question depuis cinq ans.

Dans l'exposé qu'il a présenté au Conseil, le Secrétaire général s'est appuyé sur les conclusions de son dernier rapport sur la question ([S/2013/503](#)) pour expliquer le caractère évolutif de la menace que représentent le transfert illicite, l'accumulation déstabilisante et le détournement d'armes légères et de petit calibre, et les domaines dans lesquels le Conseil pourrait améliorer ses interventions. Il a évoqué l'adoption en mars 2013 du Traité sur le commerce des armes le décrivant comme un progrès historique et a invité tous les États à le signer et le ratifier. La Vice-Présidente du Comité international de la Croix-Rouge, Christine Beerli, a également fait un exposé dans lequel elle a souligné le prix exorbitant que paient les civils et les communautés du fait de l'omniprésence et du détournement des armes légères et de petit calibre, invitant les États à adopter une démarche tenant compte de tous les aspects du problème afin de lutter plus efficacement contre ces menaces.

Dans leurs interventions, les membres du Conseil ont tous constaté les effets délétères que le transfert illicite, l'accumulation déstabilisante et le détournement d'armes légères et de petit calibre ont sur la paix et la sécurité internationales. Plusieurs d'entre eux se sont félicités des progrès accomplis à ce jour, et notamment de l'adoption du Traité sur le commerce des armes par l'Assemblée générale, en mars 2013. Certains ont engagé vivement le Conseil à soutenir les initiatives régionales, comme la Ministre rwandaise des affaires étrangères, Louise Mushikiwabo, qui a déclaré que l'Afrique, et plus particulièrement la région des Grands Lacs, étaient en proie à des conflits menés au moyen de ce type d'armes qui, comme l'ont souligné d'autres, avaient des répercussions sur l'aide humanitaire et étaient à l'origine des violences dont les femmes et les enfants étaient les premières victimes.

Le Conseil de sécurité a adopté la résolution [2117 \(2013\)](#) par 14 voix contre zéro avec une abstention (Fédération de Russie). Pour expliquer cette abstention, le représentant de la Fédération de Russie a déclaré que son pays ne pouvait pas

approuver ce texte car il ne faisait pas mention d'un point important, celui de l'inadmissibilité des transferts d'armes légères et de petit calibre à des protagonistes non étatiques. Les 11 membres du Conseil dont les noms suivent se sont portés coauteurs de cette résolution : Argentine, Australie, États-Unis d'Amérique, France, Guatemala, Luxembourg, Maroc, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda et Togo, ainsi que 15 États non membres du Conseil : Allemagne, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Espagne, Japon, Libéria, Lituanie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Sierra Leone, Slovénie, Suisse, Timor-Leste et Trinité-et-Tobago. C'est la première fois que le Conseil adopte une résolution consacrée exclusivement à la question du transfert illicite, de l'accumulation déstabilisante et du détournement d'armes légères et de petit calibre.

La résolution [2117 \(2013\)](#) vient à l'appui des efforts que fait le Conseil pour apporter une solution à la menace que représentent le transfert illicite, l'accumulation déstabilisante et le détournement d'armes légères et de petit calibre, en proposant des mesures pratiques pour ce faire. Le Conseil y a rappelé aux États Membres qu'ils ont l'obligation de respecter intégralement et efficacement les embargos sur les armes qu'il décrète, y a déclaré soutenir le travail qu'accomplissent les missions politiques et les opérations de maintien de la paix pour limiter les conséquences qu'a la présence de ces armes sur les sociétés, notamment en aidant les gouvernements qui le souhaitent à améliorer la sécurité de leurs frontières et à mieux gérer leurs stocks d'armes, et y a invité les parties à des conflits à protéger les populations civiles contre l'utilisation faite de ces armes. Jamais de telles dispositions n'avaient été réunies dans une seule résolution du Conseil de sécurité.
